

Demande de versement de votre pension complémentaire



ASTUCE : pour demander facilement le versement de votre pension complémentaire, utilisez la plateforme en **ligne gratuite MyAG Employee Benefits** (ag.be/myageb/pension). Dans ce cas, il n'est pas nécessaire de compléter le présent document.

Si vous ne souhaitez pas utiliser My Global Benefits, envoyez ce formulaire complété et signé à AG par mail à payout@aginsurance.be ou par la poste à l'attention du Team Settlements, Bd E. Jacqmain 53, 1000 Bruxelles. N'oubliez pas que dans ce cas, vous devez également compléter et nous renvoyer plusieurs documents (voir point 7) et vous rendre à votre banque pour obtenir une attestation de confirmation de vos coordonnées bancaires.

1. Vos coordonnées

Nom :

Prénom :

Téléphone :

Adresse e-mail privée :

Votre/vos numéro(s) de contrat :

Employeur

Numéro de contrat

Les autorités nous ont informés du début de votre pension légale (anticipée) à la date du ____ / ____ / 20____.

Si cette information est erronée, veuillez nous communiquer la date de pension correcte par mail à payout@aginsurance.be en mentionnant votre/vos numéro(s) de contrat dans le sujet du mail.

2. Votre carrière

Vous pouvez bénéficier d'une imposition réduite de votre pension complémentaire si vous répondez à certaines conditions au niveau de votre carrière. Passez en revue les étapes 2.1. à 2.5. et, **si nécessaire**, complétez l'« Attestation d'activité effective » ci-jointe **avant de poursuivre** la procédure [étape 3] de demande de paiement de votre pension complémentaire. Vous ne devez compléter **l'attestation qu'une seule fois**.

2.1. Avez-vous 65 ans (âge légal) ou plus lors de votre départ à la retraite ?

Non -> Passez à l'étape 2.2.

Oui -> Passez à l'étape 2.3.

2.2. Vous faites partie d'une catégorie de travailleurs ou de fonctionnaires dont l'âge de la pension est inférieur (p. ex. militaires, pilotes ou mineurs) ou supérieur (fonctionnaires) à 65 ans, et vous aurez atteint cet âge ?

Non -> Passez à l'étape 2.4.

Oui -> Passez à l'étape 2.3.

2.3. Avez-vous été actif/ve sans interruption* au cours des trois dernières années précédant l'âge de la pension légale ?

Non -> Vous ne pouvez pas bénéficier d'une imposition réduite. Passez à l'étape 3 ou consultez My Global Benefits.

Oui -> Complétez l'« Attestation d'activité effective » ci-jointe et faites-la signer par votre employeur (ou une autre instance). Joignez-la ensuite à vos documents.

Une attestation complétée correctement et intégralement vous permet de bénéficier d'un taux d'imposition plus avantageux sur les cotisations versées par votre employeur.

***Attention : certaines exceptions sont également considérées comme une période d'activité ininterrompue.**
Ces périodes sont mentionnées sur l'« Attestation d'activité effective » ci-jointe. Vérifiez-les attentivement : il se pourrait que vous puissiez bénéficier d'un taux d'imposition réduit.
Passez à l'étape 3 ou consultez My Global Benefits.

2.4. Avez-vous une carrière complète de 45 ans ?

- Non -> Vous ne pouvez pas bénéficier d'une imposition réduite. Passez à l'étape 3 ou consultez My Global Benefits.
 Oui -> Passez à l'étape 2.5.

2.5. Avez-vous été actif/ve sans interruption* au cours des trois dernières années précédant le moment où vous avez atteint une carrière complète ?

- Non -> Vous ne pouvez pas bénéficier d'une imposition réduite. Passez à l'étape 3 ou consultez My Global Benefits.
 Oui. Complétez l'« Attestation d'activité effective » ci-jointe et faites-la signer par votre employeur (ou une autre instance). Joignez-la ensuite à vos documents.

***Attention : certaines exceptions sont également considérées comme une période d'activité ininterrompue.**
Ces périodes sont mentionnées sur l'« Attestation d'activité effective » ci-jointe. Vérifiez-les attentivement : il se pourrait que vous puissiez bénéficier d'un taux d'imposition réduit.
Passez à l'étape 3 ou consultez My Global Benefits.

3. Déclaration fiscale à l'étranger

Faites-vous une déclaration fiscale à l'étranger ?

- Non : Passez à l'étape 4.
 Oui : Téléchargez l'**Attestation fiscale**' sur ag.be/mgb/formulaires-pension et faites-la compléter et signer.

4. Méthode de paiement

Choisissez le mode de paiement pour votre pension complémentaire :

- Versement de l'ensemble du montant sur un compte bancaire en une seule opération**

IBAN:

BIC:

Nom de l'organisme financier :

Coordonnées de l'organisme financier :

Attention : Faites compléter la '**Confirmation des coordonnées du numéro de compte bancaire**' ci-jointe par votre organisme financier. C'est également l'organisme financier qui doit renvoyer le document. Ce document est indispensable pour pouvoir procéder au versement du capital.

- Versement du montant sous la forme d'une rente périodique**

Il existe plusieurs options en fonction des dispositions de votre règlement de pension.

IBAN:

BIC:

Nom de l'organisme financier :

Coordonnées de l'organisme financier :

Attention : Faites compléter la '**Confirmation des coordonnées du numéro de compte bancaire**' ci-jointe par votre organisme financier. C'est également l'organisme financier qui doit renvoyer le document. Ce document est indispensable pour pouvoir procéder au versement de votre rente.

- Versement du montant sur un contrat AG Ascento**

AG Employee Benefits a géré votre capital avec le plus grand soin pendant de nombreuses années. Vous pouvez continuer à bénéficier de ce service grâce à AG Ascento, qui propose des solutions financières flexibles et sur mesure pour les pensionnés.

Envie d'en savoir plus concernant AG Ascento ? Consultez nos canaux d'information, bien entendu sans engagement :

- www.agemployeebenefits.be et cliquez sur 'Je commence ma carrière de retraité'
- E-mail : ascento@aginsurance.be
- Téléphone : 02 664 82 07

5. Emprunt hypothécaire

Aviez-vous un emprunt hypothécaire 'lié' à votre assurance de groupe ? Cela signifie que votre assurance de groupe a été mise en gage pour garantir le remboursement de votre emprunt hypothécaire ou a été attribuée à la reconstitution de cet emprunt hypothécaire.

Non : Passez à l'étape 6.

Oui : Dans ce cas, remplissez-vous toutes les conditions suivantes pour bénéficier d'une imposition du capital sous la forme d'une rente fictive sur 10 [pension légale] ou 13 ans [pension légale anticipée] ?

- Vous avez conclu un emprunt hypothécaire pour construire, acquérir, transformer, améliorer ou réparer une habitation propre.
- Cette habitation est située dans l'espace économique européen (les pays de l'Union européenne + la Norvège, l'Islande et le Liechtenstein).
- Il s'agit de votre seule habitation.
- Cette habitation est exclusivement destinée à votre usage personnel ou à celui des membres de votre famille.

Non, toutes les conditions ne sont pas remplies.

Oui, toutes les conditions sont remplies. Dans ce cas, vous ne devez pas payer l'impôt pour la partie liée en une seule fois. Vous pouvez étaler ce versement sur 10 ou 13 ans dans votre impôt des personnes physiques, sous la forme d'une rente fictive. Vous trouverez plus d'informations à ce sujet sur ag.be/mgb/info-pension.

Attention : Si votre emprunt hypothécaire a été souscrit ailleurs que chez AG, vous devez nous transmettre le formulaire '**Montant restant dû dans le cadre de l'emprunt hypothécaire**', complété et signé par vous et par votre organisme financier. Vous le trouverez sur ag.be/mgb/formulaires-pension.

6. Avance

Vous avez déjà prélevé un montant de votre assurance de groupe à titre d'avance pour la construction ou la rénovation de votre habitation ?

Non : Passez à l'étape 7.

Oui : Dans ce cas, remplissez-vous toutes les conditions suivantes pour bénéficier d'une imposition du capital sous la forme d'une rente fictive sur 10 [pension légale] ou 13 ans [pension légale anticipée] ?

- Vous avez prélevé une avance pour construire, acquérir, transformer, améliorer ou réparer une habitation propre.
- Cette habitation est située dans l'espace économique européen (les pays de l'Union européenne + la Norvège, l'Islande et le Liechtenstein).
- Il s'agit de votre seule habitation.
- Cette habitation est exclusivement destinée à votre usage personnel ou à celui des membres de votre famille.

Non, toutes les conditions ne sont pas remplies.

Oui, toutes les conditions sont remplies. Dans ce cas, vous ne devez pas payer le montant de l'avance en une seule fois. Vous pouvez étaler ce versement sur 10 ou 13 ans dans votre impôt des personnes physiques, sous la forme d'une rente fictive. Vous trouverez plus d'informations à ce sujet sur ag.be/mgb/info-pension.

7. Documents à joindre

N'oubliez pas de joindre les documents suivants lorsque vous renvoyez ce formulaire complété.

• **Dans tous les cas :**

Une copie recto-verso de votre **carte d'identité**.

- Si vous avez indiqué au point 2 que vous aurez 65 ans ou que vous avez atteint l'âge légal de la retraite pour votre catégorie professionnelle et que vous avez été actif/ve sans interruption pendant les 3 dernières années :

- L'**Attestation d'activité effective**.

- Si vous avez indiqué au point 2 que vous avez eu une carrière complète de 45 ans et que vous avez été actif/ve sans interruption pendant les 3 dernières années :

- L'**Attestation d'activité effective**.

- Si vous avez déclaré au point 3 faire une déclaration fiscale à l'étranger :

Le document complété '**Attestation fiscale**'.

- Si vous avez déclaré au point 5 que votre emprunt hypothécaire a été souscrit ailleurs que chez AG : Le formulaire '**Montant restant dû dans le cadre de l'emprunt hypothécaire**' complété et signé par votre organisme de crédit.

Tous les documents sont disponibles sur ag.be/mgb/formulaires-pension.

Vous avez complété tous les documents ?

Joignez ce formulaire dûment rempli et signé aux autres documents (voir point 7) et envoyez-les **par mail** à :

- payout@aginsurance.be, avec mention de votre/vos numéro(s) de contrat dans le sujet du mail.

Pour limiter les risques de fraude, nous vous recommandons de transmettre tous les documents par mail.

Si c'est impossible pour vous, nous vous demandons de les envoyer par lettre recommandée à :

- AG – Team Settlements
Bd E. Jacqmain 53, 1000 Bruxelles

Complété à _____, le ____ / ____ / 20____

Signature de l'affilié :

ASTUCE: Rassemblez tous les documents (sauf 'Confirmation des coordonnées du numéro de compte bancaire' complétée et envoyée par votre institution financière) et envoyez-les ensemble par mail ou par la poste.

8. Informations importantes

AG traite en tant que responsable du traitement vos données à caractère personnel pour les finalités mentionnées dans les conditions générales (le règlement de pension pour la pension complémentaire sectorielle), et en particulier en vue de l'exécution des avantages complémentaires (pension complémentaire et/ou assurance maladie liée à l'activité professionnelle) souscrits en votre faveur par votre employeur ou secteur et dont la gestion a été confiée à AG. Pour plus d'information concernant le traitement de vos données à caractère personnel, veuillez consulter les conditions générales et notre Notice Vie Privée sur www.aginsurance.be.

Prospection

AG, responsable du traitement, attache une importance particulière à la protection des données à caractère personnel et les traite avec le plus grand soin conformément aux dispositions de la réglementation applicable sur la protection de la vie privée.

AG peut, sur base de son intérêt légitime, traiter vos données à caractère personnel reçues dans le cadre de votre assurance de groupe à des fins de prospection (y compris le profilage y relatif et la prise de décision basée sur le profil généré), notamment pour la fourniture de conseils, par exemple quant aux options à la mise à la retraite.

Droit d'opposition à la prospection

Si vous souhaitez vous opposer au traitement de vos données à caractère personnel aux fins de prospection (y compris au profilage y relatif), veuillez cocher la case qui suit: et veuillez désactiver les cookies sur nos sites web et applications mobiles. Par ailleurs, vous avez le droit de vous y opposer à tout moment moyennant une demande datée et signée accompagnée d'une photocopie recto verso de votre carte d'identité à envoyer par courrier à AG, Data Protection Officer, 1000 Bruxelles, Boulevard Emile Jacqmain 53, ou par email à : AG_DPO@aginsurance.be.